



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/POPS/INC.6/INF/1
9 février 2002

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE
L'APPLICATION DE MESURES INTERNATIONALES A
CERTAINS POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Sixième session

Genève, 17-21 juin 2002

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS D'ORGANISATION : ORGANISATION DES TRAVAUX

Note relative au déroulement de la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental

Note du secrétariat

A la présente note est annexée, pour l'information du Comité de négociation intergouvernemental, une note relative au déroulement de la sixième session du Comité, qui a été communiquée par le Président du Comité, M. John Buccini (Canada). Sa note n'a pas été revue par les services d'édition et est diffusée telle qu'a été reçue.

* UNEP/POPS/INC.6/1.

Annexe

NOTE RELATIVE AU DEROULEMENT DE LA SIXIEME SESSION DU CNI SUR LES POP

Conformément à la pratique suivie pour des sessions antérieures du CNI, j'ai établi la présente note relative au déroulement de la sixième session du CNI pour faire part aux représentants de l'état de préparation de la session et, d'une manière générale, de ce que j'en attends et aussi, je l'espère, pour les aider à s'y préparer.

La présente note est distribuée avec la première série de documents destinés à la sixième session du CNI, qui sera suivie d'une seconde série de documents devant être distribués d'ici au 30 avril 2002. Tous les documents seront disponibles sur le site Internet de la Convention de Stockholm (<http://www.chem.unep.ch/sc>) à l'exception de certains documents d'information, qui seront distribués lors de la session. Comme les documents seront disponibles en temps opportun, les représentants devraient avoir suffisamment de temps pour les examiner, procéder à des consultations et faire d'autres préparatifs propres à garantir que la session sera fructueuse.

Comment:

Comment:

Objectifs de la sixième session du CNI :

Maintenant que l'élaboration de la Convention est achevée, la tâche du CNI change radicalement et portera désormais non plus sur sa négociation mais sur son application. Les résolutions adoptées à la Conférence de Stockholm de mai 2001 ont engagé les pays à appliquer la Convention avant son entrée en vigueur et ont demandé que le CNI continue à se réunir jusqu'à ce que la Convention entre en vigueur (à savoir 90 jours après le dépôt du 50e instrument de ratification). La première réunion de la Conférence des Parties devra ensuite avoir lieu dans un délai d'un an suivant l'entrée en vigueur. En vertu de la résolution 1, le CNI a été chargé de faire des préparatifs en vue de la première réunion de la Conférence des Parties et de superviser la coopération internationale dans le domaine des POP. Ses autres tâches sont indiquées dans les résolutions 2 à 6.

La session a donc principalement pour objectifs d'établir le CNI en tant que mécanisme de supervision pour coordonner et favoriser une action internationale suivie dans le domaine des POP et de prendre des dispositions en vue d'un "démarrage rapide" du processus de la Conférence des Parties en avançant les préparatifs de la première réunion de celle-ci.

Organisation des travaux :

La sixième session du CNI comportera cinq jours de réunion (du lundi 17 au vendredi 21 juin 2002), des réunions régionales étant prévues le dimanche 16 juin. J'encourage tous les représentants à participer aux réunions régionales du dimanche, et le secrétariat tiendra compte de ces réunions lorsqu'il prendra des dispositions pour le voyage des représentants auxquels il fournit une aide.

Du lundi au vendredi, l'horaire quotidien proposé pour les séances du CNI est le suivant : deux séances de trois heures par jour (10 heures – 13 heures et 15 heures – 18 heures) et pas de séance dans la soirée.

Le CNI se réunira en plénière pendant toute la semaine. Des groupes de contact seront créés en fonction des besoins pour examiner des questions particulières comme au cours des sessions précédentes du CNI et, comme par le passé, chaque journée débutera par des rapports des groupes de contact en plénière. Un groupe de rédaction juridique sera mis en place en temps opportun durant la réunion. Je voudrais appeler votre attention sur le fait qu'avec le retrait de la fonction publique de l'ancien président de ce groupe (Patrick Szell), il faudra choisir un nouveau représentant pour le présider. Il est rappelé que seuls les représentants des gouvernements et, avec l'accord du CNI, celui de la Commission européenne peuvent participer aux travaux du groupe de rédaction juridique.

Le rapport de la réunion constituera comme par le passé un document important issu de nos travaux. Vu les nombreuses activités en cours dans le domaine des POP, ce rapport offrira une compilation et un document de référence utiles pour rappeler aux participants (et faire connaître à ceux qui n'assistaient pas à la réunion) tous les développements et accords intervenus au cours de la sixième session du CNI. Il sera examiné en plénière le vendredi 21 juin au titre du dernier point de l'ordre du jour avant la clôture de la réunion.

Ordre du jour de la session :

Le mandat nécessaire à la poursuite des travaux du CNI découle des résolutions annexées à l'Acte final de la Conférence de Stockholm. La première résolution (relative aux dispositions provisoires) invite le Directeur exécutif du PNUE à convoquer de nouvelles sessions du CNI en attendant la première réunion de la Conférence des Parties et précise les tâches dont le CNI devra s'acquitter. Les résolutions 2 à 6 complètent cette liste de tâches, et j'encourage tous les participants à étudier ces résolutions et les parties correspondantes du texte de la Convention avant la sixième session du CNI. Le secrétariat et moi-même avons examiné soigneusement ces résolutions et la Convention et établi, pour la sixième session du CNI, un ordre du jour annoté (UNEP/POPS/INC.6/1/Add.1) qui devrait permettre aux représentants d'aborder toutes les questions évoquées dans les résolutions et de faire en sorte que des préparatifs adéquats soient effectués en vue de la première réunion de la Conférence des Parties. Chaque document de la session comporte, sur la première page, une note renvoyant aux dispositions pertinentes de la Convention et des résolutions qui chargent le CNI de s'occuper de la question considérée. Les délégations sont invitées à indiquer au secrétariat, avant la réunion ou, au plus tard, lors de l'examen de l'ordre du jour au début de la sixième session du CNI, les questions qui, à leur avis, auraient dû être inscrites à l'ordre du jour annoté.

Le lundi matin, à la suite des formalités d'ouverture et du rapport du secrétariat sur les activités intersessions, j'inviterai les représentants à examiner deux questions concernant le Bureau. La première a trait au remplacement éventuel de membres du Bureau qui ne pourraient pas continuer à y siéger. La seconde concerne une proposition faite lors de la réunion préparatoire à la Conférence de Stockholm (par le Groupe des 77 et la Chine) qui tend à porter le nombre des membres du Bureau de cinq à dix.

Le secrétariat donnera ensuite des informations sur les activités internationales liées aux travaux du Comité. Je m'attends à ce qu'un certain nombre de pays, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales souhaitent également faire de brèves interventions pour rendre compte de développements importants qui les concernent. Le Comité entendra ensuite un rapport du secrétariat et examinera la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires.

Le point 5 de l'ordre du jour annoté énumère les questions que doit examiner le CNI, dans l'ordre des articles correspondants de la Convention. Ces questions peuvent être regroupées en trois grandes catégories : dispositions en matière de contrôle; plans d'application, assistance financière et technique et renforcement des capacités; et questions de procédure et autres dispositions. Je propose que nous commençons nos délibérations le lundi par un examen des questions relatives aux plans d'application, à l'assistance financière et technique et au renforcement des capacités. Ce domaine suscite actuellement beaucoup d'intérêt et de nombreuses activités, et j'estime qu'il serait opportun de commencer par là. Il est probable que le débat se poursuivra le mardi, après quoi je proposerais que les autres questions soient abordées dans l'ordre où elles sont inscrites à l'ordre du jour annoté, leur ordre pouvant cependant être modifié légèrement afin de nous permettre d'utiliser au mieux le temps dont nous disposerons. Le Groupe de rédaction juridique pourrait être constitué après l'examen des articles de procédure. Les suggestions éventuelles quant à l'ordre dans lequel les questions seront abordées pourront être faites le lundi matin lors de l'adoption de l'ordre du jour.

UNEP/POPS/INC.6/INF/1

A sa sixième session, le CNI doit se pencher sur de nombreuses questions pour donner effet aux résolutions de la Conférence de Stockholm. Nombre des activités possibles auront des incidences financières, et j'ai demandé au secrétariat d'en calculer le coût total cumulé durant la session et de faire rapport à ce sujet en plénière le vendredi. Dans bien des cas, nous ne pourrions mener des initiatives avec succès que si les fonds nécessaires sont disponibles et je me dois de vous rappeler que durant la période transitoire, nous sommes tributaires des contributions volontaires de donateurs pour nos travaux.

Résultats de la sixième session du CNI :

Des décisions seront prises et des orientations seront données au sujet des points des six résolutions relatives à la Convention de Stockholm qui ont trait aux préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties.

John Buccini
Président du Comité de négociation intergouvernemental sur les POP
6 février 2002
